

II - Règlements Sportif Particulier Championnat Départemental SENIOR Saison 2023/2024



SOMMAIRE

D1F : p 2

D1M : p 3

D2F et D2 M : p 4

D5M/D6M : p 6

CALENDRIER p 7

TABLEAU DE SURCLASSEMENT : p 8

Liste des Médecins Agréés : p 9

D1 Féminine- Trophée Francette CANDAU

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2023/2024



Article 1

- a) Les groupements sportifs descendant de R3.
- b) Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2022/23 selon le règlement.
- c) Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes féminines, de catégories (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*Valable seulement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe PRE REGION en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe comme dernière de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB, sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2023/2024

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3F. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2F.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places de la poule A monteront en R3F et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Candau. Les équipes classées 6^e, 7^e et 8^e de la poule basse(B) descendront en D2F. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3F, des descentes supplémentaires de D1F en D2F seront programmées.
- La finale se disputera le vendredi 3 mai 2024.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3		
	Licence AS	5		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueuses possédant une licence T doivent être âgées de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Les joueuses étrangères comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T si elles possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS(Mêmes droits que les autres associations)

D1 Masculin -Trophée Félix CONCARET

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2023/2024



Article 1

- a. Les groupements sportifs descendant de R3.
- b. Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2022/2023 selon le règlement.
- c. Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes du même sexe que l'équipe bénéficiant de la couverture, (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE (*valable uniquement pour les clubs qui sont en CTC*).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe de Pré Région en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2023/2024

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3M. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2M.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places monteront en R3M et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Concaret. Les équipes classées 6^e, 7^e et 8^e de la poule basse descendront en D2M. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3M, des descentes supplémentaires de D1M en D2M seront programmées.
- La finale se disputera le vendredi 3 mai 2024

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3	
	Licence AS	5	
	Licence C	Sans limite	
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JH)	2	1
	Orange (OH)	0	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et AST s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations



D2 Féminin Trophée Jacques CASSAGNE et D2 Masculin Trophée Jacques DULUC



GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2023/2024

Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D1.
- Les groupements sportifs maintenus en D2 lors de la saison 2022/2023 selon le règlement.
- Les groupements sportifs issus du championnat D3

Au total : 20 groupements Sportifs.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 pour les Masculins, en 2 poules de 10 pour les Féminines, disputant des rencontres Aller-Retour.

En masculins :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1M et disputent la finale dite J.CASSAGNE.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1M.

Les équipes classées 9^e et 10^e descendront D3M.

Un barrage entre les 8^e, voir 7^e, pourra être programmé en fonction du nombre d'équipes landaises concernées par une descente en département.

En féminines :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1F et disputent la finale dite J.DULUC.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1F.

Les équipes classées 9^e et 10^e de chaque poule descendront en D3F à l'issue de la saison.

Un barrage entre les 8^e, voir 7^e, pourra être programmé en fonction du nombre d'équipes Landaises concernées par une descente en département.

Dates : **Finales**, Masculins et Féminines, sur terrain neutre le samedi 27 avril ou 4 mai 2024

Barrages des 2^e, Masculins et Féminines, sur terrain neutre le samedi 27 avril ou 4 mai 2024

Barrages éventuels entre 7^e et 8^e, en aller/retour, les samedis 27 avril et 4 mai 2024

REGLES DE PARTICIPATION J.DULUC

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence C	Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Types de licences autorisées lors d'une création (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	4		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2		0
	Orange (OH)	0	ou	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

BRASSAGE D3-D4 Fém. Trophées Marcel MARTINEAU - Dany MICHEL et Masculins Trophées Georges de Lagarrigue - Pierre DEY



GRUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2023/2024



Article 1

- Les groupements sportifs descendant de D2.
- Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

Article 2 Ces compétitions se disputeront en 2 phases.

SYSTEME DE L'EPREUVE

FEMININES

La première phase :

- 16 équipes (2x8) en aller/retour
- A l'issue de cette première phase, les quatre premières disputeront les ¼ de finale aller/retour du championnat D3F.
- Les 8 équipes restantes disputeront les ¼ de finale D4F aller/retour

Phases finales :

DEPARTEMENTAL D3F et D4F :

¼ aller chez la moins bien classée : 7 avril 2024

¼ retour chez la mieux classée : 21 avril 2024

½ finales sur terrain neutre : 5 mai 2024 – les 4 équipes de D3F qui disputeront les ½ F accéderont à la D2F à l'issue de la saison

Finale sur terrain neutre : D3F le 12 mai 2024, D4F le 19 mai 2024

MASCULINS

La première phase :

- 31 équipes réparties en 5 poules de 5 + 1 poule de 6
- A l'issue de la première phase, les équipes classées premières + les 5 meilleures 2^e se qualifieront pour la seconde phase D3M, qui se disputera en deux poules de 6 ALLER/RETOUR.

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 11 équipes (1x6 – 1x5)

A l'issue de la seconde phase les 4 premiers de chaque poule se qualifieront pour les ¼ F qui se disputeront chez les mieux classés, le dimanche 21/04/2024.

½ F sur terrain neutre le dimanche 5 mai 2024

Finale sur terrain neutre le dimanche 12 mai 2024. (challenge : G. de LAGARRIGUE)

Monteront en D2M, à l'issue de la saison, les deux équipes ayant terminées premières de leur poule respective + les deux équipes qui auront effectuées le meilleur parcours lors des phases finales

DEPARTEMENTAL 4 : 20 équipes (4x5)

A l'issue de la seconde phase les deux premiers de chaque poule disputeront les ¼ F chez les mieux classés, le dimanche 21/04/2024.

½ finales sur terrain neutre le dimanche 5 mai 2024

Finale sur terrain neutre le dimanche 19/05/2024. (challenge : P. DEY)

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre)	Licence C1 ou C2 ou T	3	
	Licence OC	Sans limite	
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JH)	2	ou 1
	Orange (OH)	0	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

RESERVES MASCULINES : D5

Trophées Michel BROCAS



GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2023/2024

Article 1

Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Une poule unique de 9 en aller/retour. Les équipes classées aux 4 premières places se qualifieront pour les 1/2 finales.

1/2 finales chez les équipes classées 1 et 2, le samedi 20/04/2024

Finale aller/retour les 27/04/2024 et 04/05/2024.

Toutefois, la finale pourra se disputer sur terrain neutre à l'une de ces deux dates en couplage avec d'autres finales si le calendrier le permet.

Le vainqueur se verra attribuer le challenge MICHEL BROCAS pour un an.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune *	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

*Il existe des licence JH attribuée aux nouveaux licenciés adultes ou licenciés n'ayant pas été licenciés durant 6 ans minimum, dans ce cas, pas de limitation en nombre

REGLES DE PARTICIPATION

CREATION DE LA PREMIERE EQUIPE SENIOR FEMININE OU MASCULINE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Article 437 des R.G. FFBB

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	4		
	Licence AS	Sans limite pour les IE		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

COMMUNICATION DES RESULTATS

En cas de soucis avec la e-marque saisir le résultat manuellement sur FBI et envoyer la feuille à la commission sportive : sportive@basket40.fr

ORGANISATION DES PHASES FINALES - CHAMPIONNAT SENIORS

Les clubs participants aux phases finales de Championnat devront prendre leurs dispositions le Comité ne modifiera pas les dates des phases finales, sauf cas de sélections.

CALENDRIER DEPARTEMENTAL 2023/2024

2023/2024					2023/2024										2023/2024								
D1F et D1B	D2F et D2M	D3/D4 M	D3/D4F (S)	D4 M	Senior CD45	Groupes des LANDES	Groupes des LANDES	Groupes des LANDES	U20M	U17M U18F pré région	U17M U18F	U16 pré région	U16 Dep	U15 Pré région	U15 Dep	U11 Dep	U8 à 10e indicat	U7 Patrim	Groupes des LANDES - P. ANTHROPO	Jeunes des U16/U18	Commission Technique	Formations CBO	
9/10 sept 23																							9/10 sept 23
15/17 sept 23						TP				1A		1A											15/17 sept 23
23/24 sept 23	1A	1A	1A	1A	1A					2A	1A	2A	1A	1A	1A								23/24 sept 23
30sept 1oct 23	2A	2A	2A	2A	2A					3A	2A	3A	2A	2A	2A								30sept 1oct 23
7/8 oct 23							TP			1R	3A	1R	3A	3A	3A	1A							7/8 oct 23
14/15 oct 23	3A	3A	3A	3A	3A					2R	4A	2R	4A	1R	4A	2A							14/15 oct 23
21/22 oct 23	4A	4A	4A	4A	4A															TP			21/22 oct 23
28/29 oct 23							1/16															TIC sud	28/29 oct 23
Merc. 1 nov																							Merc. 1 Nov
4/8 novem 23	5A		5A																				4/8 novem 23
11/12 novem 23	6A	5A	1R	5A	5A					3R	5A	3R	5A	2R	5A	3A	P1						11/12 novem 23
18/19 novem 23	7A	6A	2R	6A	6A					1/4		1/4		3R			P2		1/16				18/19 novem 23
25/26 novem 23						1/16		TP		1/2	1A	1/2	1A		1A	1A		P1					25/26 novem 23
2/3 decem 23	1R	7A	3R	7A	7A					F	2A	F	2A	4R	2A	2A	P3						2/3 decem 23
9/10 decem 23	2R	8A	4R		8A					B40/84	3A	B40/84	3A	1/2				P2					9/10 decem 23
16/17 decem 23	3R	9A	5R	1R	9A					B40/84		B40/84		F	3A	3A	P4		1/8				16/17 decem 23
23/24 decem 23							1/8																23/24 decem 23
30/31 decem 23																							30/31 decem 23
6/7 janv 24	4R		1A																			TDEU13	6/7 janv 24
13/14 janv 24	5R	1R	2A	2R	1R					1A		1A		1A	1A	1A							13/14 janv 24
20/21 janv 24						1/16		1/8		2A		2A		2A	2A		P3						20/21 janv 24
27/28 janv 24	6R	2R	3A	3R	2R									3A	3A	2A		1/4					27/28 janv 24
3/4 fev 24		3R	4A	4R	3R					3A		3A		4A	4A								3/4 fev 24
10/11 fev 24	7R	4R	5A	5R	4R					4A		4A		5A	5A	3A							10/11 fev 24
17/18 fev 24							1/4			5A		5A											17/18 fev 24
24/25 fev 24	1A							1/4															24/25 fev 24
2/3 mars 24	2A	5R	1R		5R																		2/3 mars 24
9/10 mars 24	3A	6R	2R	6R	6R					1R		1R		1R	1R								9/10 mars 24
16/17 mars 24						1/4		1/2		2R		2R		2R	2R		P4						16/17 mars 24
23/24 mars 24	4A	7R	3R	7R	7R					3R		3R		3R	3R	2R							23/24 mars 24
30/31 mars 24	1R	8R	4R		8R											4A			1/2			CampU13	30/31 mars 24
6/7 avril 24	2R		5R	1/4A						4R		4R		4R		3R							6/7 avril 24
13/14 avril 24	3R	8R			9R					5R		5R		5A	5A								13/14 avril 24
20/21 avril 24	4R		1/4	1/4R	1/2																		20/21 avril 24
27/28 avril 24		F+R			FA		1/2																27/28 avril 24
Merc. 1 mai								F30/04															Merc. 1 mai
4/5 mai 24	F3/05	F+B	1/2	1/2	FR					1/4		1/4		1/4	1/4	1/2							4/5 mai 24
Merc. 3 mai																							Merc. 3 mai
Jeudi 9 mai 24																			F				Jeudi 9 mai 24
11/12 mai 24			F	F		1/2				1/2		1/2		1/2D1+pl.	1/2+pl.	F						TIZU13	11/12 mai 24
18/19 mai 24			F	F			F			F		F		F									18/19 mai 24
25/26 mai 24																F							25/26 mai 24
1/2 juin 24							F																1/2 juin 24
8/9 juin 24							ou F																8/9 juin 24
15/16 juin 24																							15/16 juin 24
22/23 juin 24																							22/23 juin 24

Tableau des surclassements FFBB – Saison 2023/2024 «entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U20 - 2004	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 - 2005	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 - 2006	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17 - 2007	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin - 2008	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin – 2008	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin - 2009	<u>Vers U17 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin – 2009	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin 2010	<u>Vers U17</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 et U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin – 2010	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13 - 2011	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12 - 2012	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11 - 2013	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10 - 2014	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9 - 2015	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8 – 2015	<u>Vers U11</u> – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7 - 2016	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible

ATTENTION

Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories U19 et U20 peuvent participer aux compétitions seniors.

MEDECINS AGREES

MEDECIN AGREE REGIONAL LIQUE NAQ				
Commission Médicale Ligue Basket Ball Nouvelle Aquitaine – Maison des Sports de GAÏA 142 Av Emile Labussière – Mail :medicale@naqbasket.fr		87000	LIMOGES	
MEDECIN CHEF DEPARTEMENTAL DES LANDES				
Docteur PETUYA Serge	21 Rue Carnot	40800	AIRE SUR ADOUR	07 69 07 79 67
MEDECINS AGREES DANS LES LANDES				
Dr BOURGUIGNON Cécile	200 Rue Pasteur	40600	BISCARROSSE	05 58 78 98 58
Docteur DUCAMP Philippe	Centre de rééducation de Salies de Béarn – 3 Bd Saint Guily	64270	SALIES DE BEARN	05 59 38 75 00
Docteur JABBARRI Talal	5 Bis Route de Tercis	40100	DAX	05 58 74 13 74
Docteur LALANNE Matthieu	124 Av de la Digue	40330	AMOU	05 58 89 00 65
Docteur MOLDOVAN Nicolas	Centre Hospitalier Service de Cardiologie – Av Pierre de Coubertin	40000	MONT DE MARSAN	05 58 05 11 56
Docteur SIMON Didier	1180 Av du Houga	40000	MONT DE MARSAN	05 58 46 33 33